PLAN D'ACCES A LA CONSULTATION MEMOIRE

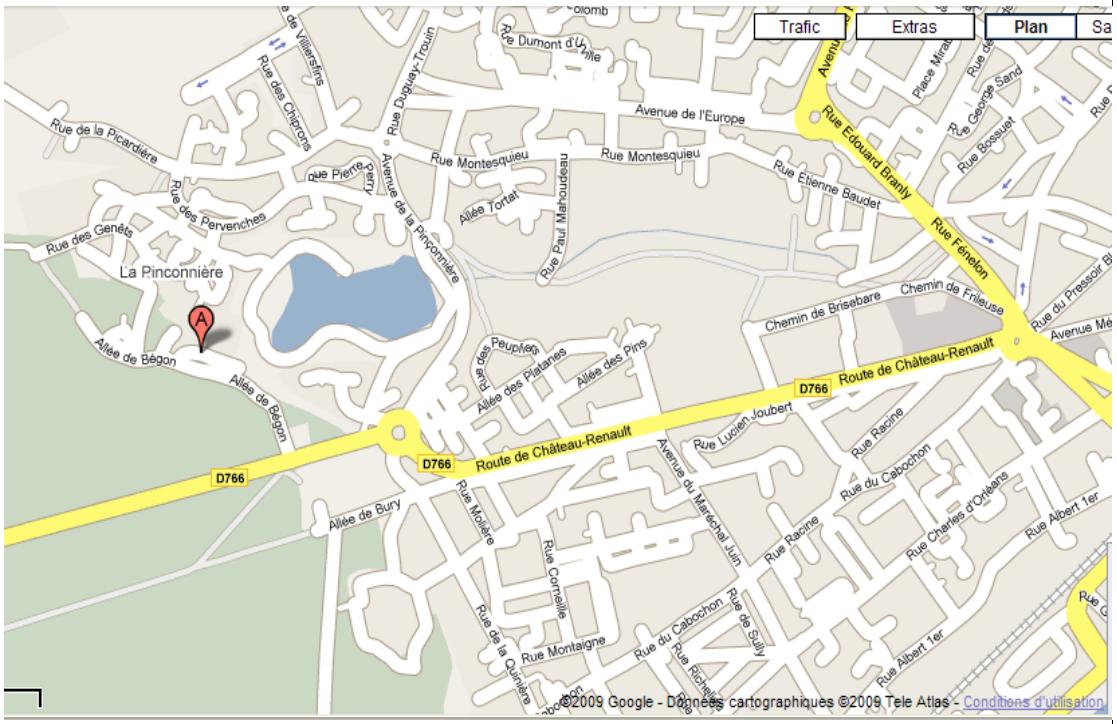

CONSULTATION MEMOIRE

Mode d'emploi

Myosotis : « Ne m'oubliez pas »

La consultation mémoire de BLOIS est située
Au rez de chaussée dans les locaux de la
PINCONNIERE - LA FORET
Allée Forestière de Bégon
41016 BLOIS CEDEX
Tél **02.54.55.84.80** Fax 02.54.55.84.81

Consultations tous les jours sur rendez-vous

PRESENTATION

La consultation mémoire de Blois est composée d'une équipe pluridisciplinaire.

Gériatres :

Dr Patrick FRIOCOURT	Dr Irène LEGER
Dr Estelle COIGNEAU – BEAUFILS	Dr Isabel MENELET
Dr Charles – Emmanuel GEFFROY	Dr Bernard MERCIER
Dr Samir KORICHI	Dr Patrice YVON

Neurologues :

Dr Sophie LEPAGE	Dr Denis SAUDEAU

Psychologues – Neurospychologues :

Mlle Sylvia DE CASTRO	Mlle Marie JOLY

Secrétaires :

Mme Marie-Pierre LESCENE	Mlle Audrey LE TAILLANTER

EN QUOI CONSISTE UNE CONSULTATION MEMOIRE ?

Pour qui ?

Une consultation mémoire est destinée aux personnes qui éprouvent **des difficultés cognitives (mémoire, attention, langage etc.) et/ ou des changements de comportement**. Ces troubles peuvent être repérés par la famille, la personne elle-même ou le médecin traitant.

Il n'y a pas de limite d'âge pour demander cette consultation et il peut être légitime d'en solliciter une **même avant 60 ans**.

Comment ?

Le médecin traitant, conformément au parcours de soins coordonnés, pourra demander l'avis d'un spécialiste de la consultation mémoire (neurologue, gériatre) qui effectuera alors une première évaluation.

Pour le bon déroulement de la consultation, il est nécessaire d'amener tous documents médicaux (lettres de médecins, résultats d'examens) en rapport avec la consultation. Il est également préférable que la personne soit accompagnée par un proche.

Suite à la consultation mémoire, le médecin spécialiste pourra demander une évaluation cognitive approfondie auprès d'un psychologue spécialisé en neuropsychologie et la réalisation d'examens complémentaires (scanner cérébral, bilan sanguin, E.E.G, etc.)

En fonction de l'ensemble de ces résultats, le médecin spécialiste informera le patient du diagnostic retenu ainsi que de la prise en charge proposée (traitement médicamenteux, suivi neuropsychologique, scéances de rééducation ou de stimulation cognitive, etc.) et des modalités de suivi.

Les dossiers difficiles sont discutés dans un second temps en réunion de concertation pluridisciplinaire.